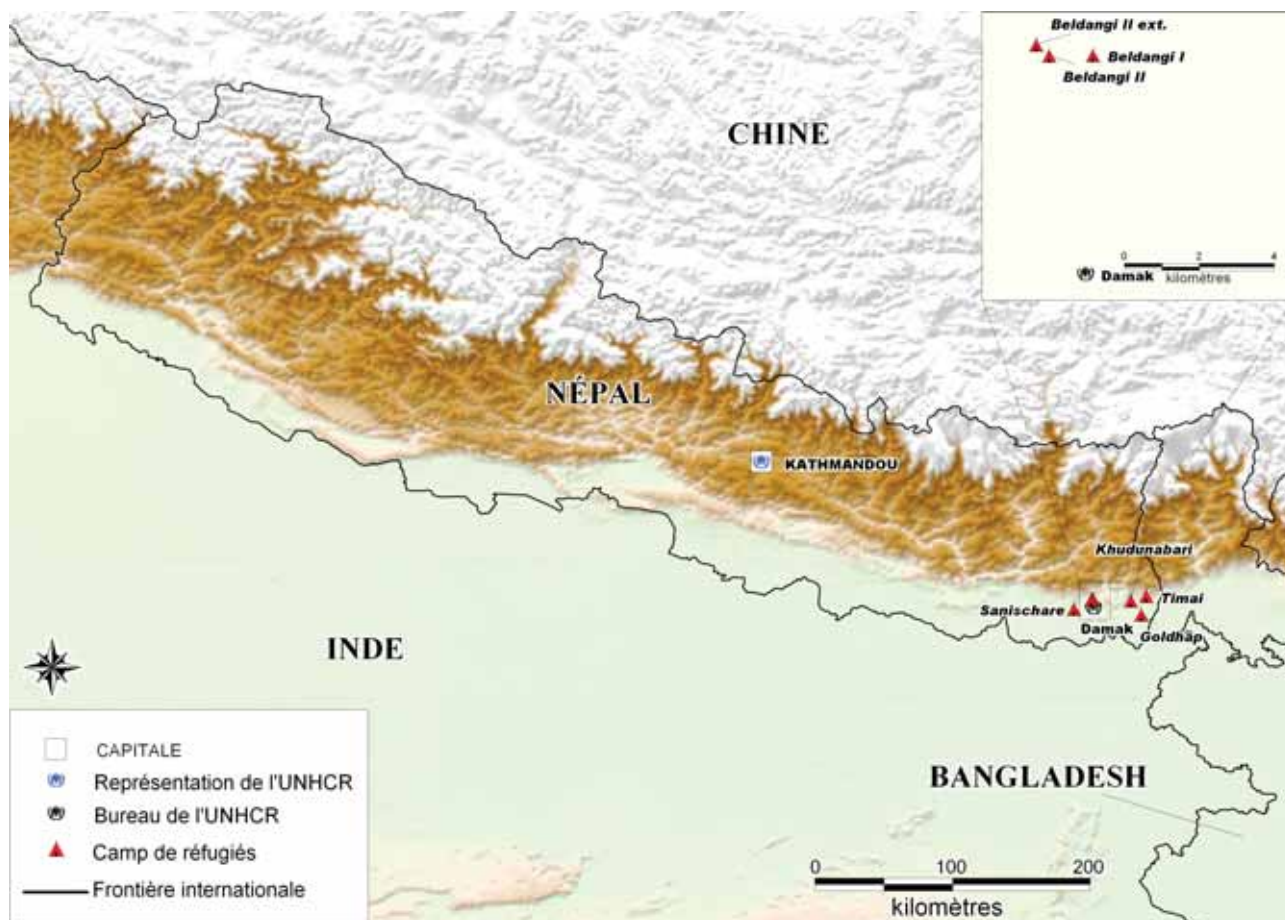


# Népal



## Faits marquants

- En juillet, le Gouvernement népalais et l'UNHCR sont parvenus à un accord concernant le recensement des réfugiés hébergés dans les camps.
- L'UNHCR a porté assistance à plus de 3 300 Tibétains transitant par le Népal, et notamment à 2 400 nouveaux arrivants.
- À Katmandou, l'Organisation a offert protection et assistance à environ 350 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 200 nouveaux arrivants, pour lesquels elle s'est efforcée de trouver des solutions durables.
- Pour la première fois, 16 réfugiés extrêmement vulnérables ont pu être réinstallés dans des pays tiers.
- L'UNHCR a appuyé la recherche de solutions pour les 100 000 à 200 000 personnes déplacées à l'intérieur du Népal.
- Le Haut Commissariat a préparé une étude complète consacrée à l'apatridie, qui sera réalisée en 2007.

## Environnement opérationnel

Au début de l'année 2006, les partis démocrates et le Parti communiste du Népal - maoïste (CPN-M) ont durci le bras de fer avec le roi et l'armée. Des arrestations massives, de graves entraves à la liberté de mouvement, des grèves et des manifestations d'ampleur nationale ont fini par déboucher sur ce qui a été surnommé le « deuxième mouvement populaire ». Celui-ci a contraint le roi à renoncer au pouvoir absolu et à rétablir le Parlement en avril.

La création d'un nouveau Gouvernement, annoncée le 28 avril, a été suivie d'un cessez-le-feu unilatéral avec le CPN-M. Des négociations ont été entamées pour mettre fin à l'insurrection maoïste, qui a duré dix ans. À la fin novembre, un Accord de paix global a été signé. Celui-ci a permis la création d'un nouveau Gouvernement intérimaire, auquel participent toutes les parties au conflit. En décembre, une Constitution provisoire a été promulguée et l'élection d'une assemblée constituante a été programmée pour le milieu de l'année 2007.

La loi sur la citoyenneté a été amendée et prévoit désormais l'acquisition de la nationalité népalaise sur la base du lieu de naissance et de résidence permanente. Si la plupart des apatrides sont concernés, les réfugiés ne sont

apparemment pas considérés comme des résidents permanents et ne bénéficient donc pas pour l'heure de cette disposition.

L'Accord de paix global prévoyait également la démobilisation des combattants maoïstes sous la houlette des Nations Unies. Depuis la cessation des hostilités, les conditions de sécurité et la situation des droits de l'homme se sont nettement améliorées. À la fin de l'année, cependant, le Gouvernement a été confronté à de nouvelles difficultés dans la région du Terāi, à la frontière avec l'Inde. La communauté madhesi, ainsi que d'autres groupes, ont lancé un mouvement populaire afin de protester contre leur marginalisation dans la vie politique nationale et de revendiquer leur autonomie. De plus, bien que la liberté de mouvement se soit améliorée dans le pays, les conditions de sécurité demeurent précaires au niveau local.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

L'UNHCR a eu pour objectif d'offrir une protection physique et juridique aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et autres personnes relevant de sa compétence, tout en poursuivant la recherche de solutions durables. Il s'est également efforcé de contribuer à l'action des Nations Unies et de l'État en faveur des déplacés internes, en s'assurant de leur protection dans les zones de retours. Afin d'entretenir des relations harmonieuses entre les réfugiés et les communautés d'accueil, l'Organisation a encouragé le dialogue, lancé des projets générateurs de revenus profitant aux deux populations et veillé à la protection de l'environnement autour des camps.

### Protection et solutions

En 2006, la complexité d'un environnement politique en pleine mutation a entravé les efforts déployés pour établir un régime de protection international pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. L'UNHCR a continué à plaider en faveur de l'adhésion du Népal à la Convention de 1951 et

à son Protocole de 1967, tout en militant pour l'adoption d'un cadre législatif national relatif à l'asile et aux réfugiés.

Un certain nombre de pays déterminés à trouver des solutions au sort des réfugiés ont soutenu l'Organisation lors des négociations visant à convaincre le Gouvernement de réenregistrer les résidents des camps de manière conforme aux normes internationales. Cette opération de recensement, qui doit s'achever en 2007, devrait aider l'UNHCR à cibler les personnes présentant des besoins particuliers, à élaborer des solutions durables et à délivrer des documents personnels basés sur des données exactes.

En ce qui concerne les réfugiés urbains, l'UNHCR a étudié leurs demandes d'asile individuelles et leur a porté assistance avec le concours d'un partenaire d'exécution.

Au premier semestre 2007, l'UNHCR réalisera une étude consacrée à l'apatridie, qui lui permettra d'évaluer le nombre de personnes concernées. Cette étude l'aidera également à déterminer comment appuyer les efforts des autorités en vue d'accorder ou de confirmer la nationalité népalaise, en liaison avec la société civile et d'autres organisations internationales telles que la mission des Nations Unies.

L'Organisation a par ailleurs plaidé pour l'adoption d'une politique en faveur des déplacés internes, en insistant sur la nécessité de l'appliquer de manière efficace dans les lieux de retour.

## Activités et Assistance

**Abris / autres infrastructures** : toutes les familles vivant dans les camps ont bénéficié d'un abri adapté et 19 pour cent des cabanes ont été rénovées en 2006. Les routes situées à l'intérieur des camps sont demeurées accessibles tout au long de l'année.

**Appui opérationnel (aux partenaires)** : des structures de gestion adaptées ont permis d'appuyer les activités planifiées et l'UNHCR a défrayé ses partenaires d'exécution d'une partie de leurs dépenses opérationnelles.

### Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Bhoutan	107 800	107 800	49	35
	Tibet	20 200	-	48	-
Demandeurs d'asile	Bhoutan	1 300	-	-	-
	Pays divers	100	100	20	36
Déplacés internes		100 000	100 000	-	-
Apatrides	Apatrides	3 400 000	-	-	-
Autres	Bhoutan	10 000	-	-	-
<b>Total</b>		<b>3 639 400</b>	<b>207 900</b>		

**Assainissement** : une hygiène élémentaire a été assurée grâce à la réparation et à l'entretien des latrines, à la collecte régulière des ordures, à des campagnes de nettoyage et à une bonne gestion des déchets générés par les centres de santé.

**Assistance juridique** : des mécanismes de signalement et d'intervention juridique ont été mis en place pour les cas de violence sexuelle et sexiste. À l'occasion du recensement, l'UNHCR s'efforce d'être systématiquement informé des problèmes de protection de la population des camps, grâce à une base de données actualisée contenant des informations sur les individus recensés et non recensés. Les réfugiés se verront remettre des cartes d'identité individuelles munies d'une photo. Par ailleurs, 13 personnes extrêmement vulnérables ont été autorisées à quitter le Népal afin d'être réinstallées.

**Besoins domestiques** : la plupart des réfugiés ont continué à dépendre d'une assistance extérieure pour leurs besoins domestiques. Toutes les familles réfugiées ont été approvisionnées en combustible pour la cuisson des aliments. Le remplacement du kérosène par de nouveaux combustibles tels que les briquettes a permis de réaliser d'importantes économies. Toutes les femmes et les jeunes filles en âge de procréer ont reçu des protections périodiques. Des couvertures ont été fournies aux nouveau-nés et du savon de ménage a été distribué tous les mois à l'ensemble des familles réfugiées.

**Eau** : Aucune maladie d'origine hydrique n'a été signalée. La quantité d'eau potable disponible dans les camps est restée conforme aux normes et sa qualité a été régulièrement testée.

**Éducation** : la plupart des enfants âgés de cinq à 17 ans ont été scolarisés dans des établissements primaires et secondaires gérés par les réfugiés.

**Santé et nutrition** : les services de santé ont été réhabilités afin d'être conformes aux normes de l'UNHCR (un poste de santé pour 10 000 réfugiés). Tous les réfugiés ont eu accès à des cours sur la santé génésique et ont reçu une assistance en matière de planification familiale.

**Services communautaires** : des programmes ciblés ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des différents groupes de réfugiés. Les victimes de violences sexuelles et sexistes ont reçu un soutien médical, juridique et psychosocial.



L'opération de recensement initiée en novembre 2006 permettra à l'UNHCR et au Gouvernement népalais de mieux répondre aux besoins de quelque 106 000 réfugiés.

**Transport et logistique** : en dépit des difficultés liées à l'environnement opérationnel, l'accès aux camps de réfugiés est demeuré constamment dégagé. Des livraisons régulières et équitables de produits de première nécessité ont pu être assurées grâce à la constitution de stocks suffisants et à la participation des femmes à leur distribution.

**Vivres** : l'UNHCR a complété les rations de base fournies par le PAM par des aliments d'appoint à l'intention des réfugiés présentant des besoins spécifiques. Des mécanismes efficaces ont été mis en place pour le contrôle de la qualité et le suivi de la distribution. Tous les réfugiés ont reçu 260 grammes de légumes par semaine et les enfants souffrant de malnutrition sévère ont bénéficié d'une alimentation thérapeutique.

## Contraintes

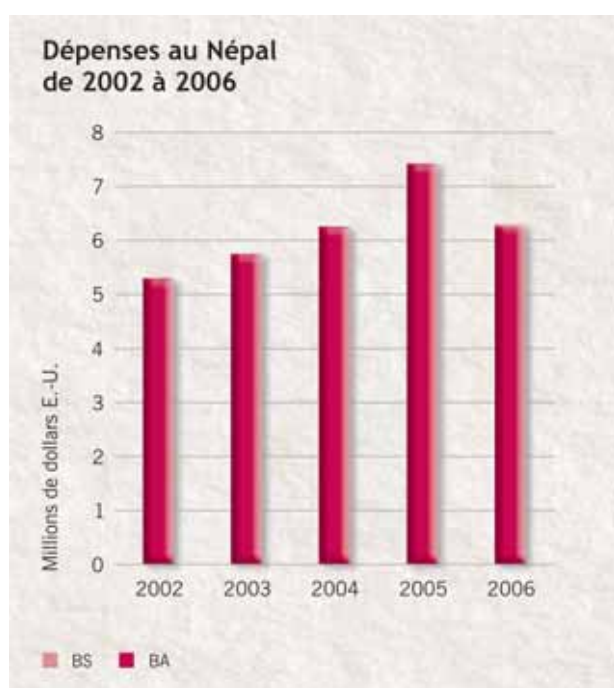
Les camps, trop exigus, n'offrent presque plus de place pour de nouvelles constructions.

Les restrictions imposées par le Gouvernement concernant les permis de sortie ont retardé la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés urbains. N'étant pas autorisés à travailler, ceux-ci continuent à dépendre de l'assistance de l'UNHCR. En 2006, les autorités ont cessé pendant cinq mois de délivrer des permis de sortie aux nouveaux arrivants tibétains, provoquant ainsi un engorgement du centre d'accueil et une augmentation des coûts pour l'UNHCR.

## Informations financières

Les fréquentes grèves survenues au cours de l'année ont légèrement retardé la mise en œuvre de certaines activités. Elles ont également provoqué une augmentation des coûts opérationnels, en raison de la hausse des prix du marché pour les produits de première nécessité et de l'obligation d'organiser des convois pour assurer la sécurité.

L'augmentation des dépenses constatée de 2002 à 2005 reflète la hausse du prix du kérosène. En 2006, le remplacement de ce combustible par des briquettes pour la cuisson des aliments a permis de renverser cette tendance. En outre, un nouveau combustible a également été adopté pour le chauffage, ce qui a permis d'équilibrer le budget du programme, malgré la réduction de 20 pour cent pratiquée en 2006 sur les budgets opérationnels de l'UNHCR.



## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

En 2006, les opérations de l'UNHCR au Népal étaient menées par une équipe de 60 personnes (17 fonctionnaires internationaux, parmi lesquels des JEA et des VNU, et 43 employés et VNU nationaux). La délégation de l'UNHCR à Katmandou était responsable de la gestion globale des activités dans le pays, ainsi que des relations avec le Gouvernement, les missions diplomatiques et les autres intervenants. Les opérations menées dans l'est du Népal étaient coordonnées par le bureau de Damak.

## Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a consolidé ses accords d'exécution avec neuf partenaires (trois organisations internationales, dont les VNU, et six organisations nationales, dont une gouvernementale). Dans le cadre de l'approche collective du Comité permanent interorganisations, l'UNHCR a travaillé en étroite coopération avec les autres institutions des Nations Unies, à savoir le HCDH et l'OCHA, ainsi qu'avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, sur les questions liées aux déplacements internes.

## Évaluation générale

Les principales réalisations accomplies en 2006 ont été le commencement d'un nouvel exercice d'enregistrement de la population des sept camps situés dans le sud du Népal et la réinstallation d'un petit nombre de réfugiés vulnérables. Ces réalisations ont été rendues possibles par la coopération entre le Gouvernement et un certain nombre de pays déterminés à soutenir la recherche de solutions pour les 100 000 réfugiés confinés dans des camps depuis une quinzaine d'années.

Cependant, la mise en œuvre de solutions durables nécessitera du temps et de la patience. Le rapatriement librement consenti, solution souhaitée par de nombreux réfugiés, demeure une option incertaine. Quant à la réinstallation dans un pays tiers, qui a été proposée à un grand nombre de résidents des camps, elle nécessite l'autorisation finale des autorités népalaises.

En 2006, l'UNHCR est parvenu à traiter la plupart des dossiers de détermination du statut de réfugié encore en souffrance à Katmandou. Il est souvent difficile de remédier au sort des réfugiés urbains, car les solutions sont rares. En outre, les conditions imposées par le Gouvernement pour l'obtention d'un permis de sortie retardent le processus de réinstallation. L'UNHCR travaille actuellement avec les autorités pour lever ces obstacles procéduraux.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur/Service national de la coordination des affaires de réfugiés.

ONG : Association du Barreau népalais, *Association of Medical Doctors of Asia*, Caritas (Népal), Conseil norvégien pour les réfugiés, Fédération luthérienne mondiale, ProPublic.

Autres : Université de Tribhuvan - faculté de droit.

#### Partenaires opérationnels

ONG : CICM, Comité international de secours.

Autres : HCDH, OCHA, PAM, VNU.

## Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions <sup>1</sup>	Autres fonds disponibles <sup>2</sup>	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	6 951 181	5 369 150	871 027	6 240 177	6 240 177
BS <sup>3</sup>	2 222 938	233 508	(16 346)	217 162	48 572
Total	9 174 119	5 602 658	854 681	6 457 339	6 288 749

<sup>1</sup> Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

<sup>2</sup> Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

<sup>3</sup> Les montants reportés ici renvoient aux opérations en faveur des déplacés. Le budget n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 693 702	19 902	1 713 605	0
Abris et infrastructures	73 781	0	73 781	90 971
Appui opérationnel (aux partenaires)	206 165	878	207 042	77 835
Assainissement	11 660	0	11 660	8 505
Assistance juridique	150 475	27 792	178 267	2 135
Besoins domestiques	946 531	0	946 531	242 199
Eau	78 150	0	78 150	22 473
Éducation	380 939	0	380 939	61 218
Santé et nutrition	603 834	0	603 834	135 563
Services communautaires	65 211	0	65 211	8 056
Transport et logistique	121 713	0	121 713	35 357
Vivres	202 619	0	202 619	48 477
Versements aux partenaires d'exécution	628 047	0	628 047	(732 789)
Sous-total opérationnel	5 162 827	48 572	5 211 399	0
Appui au programme	1 077 350	0	1 077 350	0
Total des dépenses	6 240 177	48 572	6 288 749	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				0
Versements aux partenaires d'exécution				
Rapports reçus	3 160 644	0	3 160 644	
Solde	(2 532 597)	0	(2 532 597)	
	628,047	0	628,047	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				818 809
Rapports reçus				(732 789)
Remboursés à l'UNHCR				(82 685)
Ajustements				0
Solde				3 335